

Bruxelles, le 19 octobre 1988

NOTE BIO(88)328 AUX BUREAUX NATIONAUX  
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

---

Rendez-vous de midi et réunion de la Commission  
(C.D. EHLERMANN)

---

432

Comme il était prévu que Monsieur SCHMIDHUBER présente à la presse le Rapport économique annuel 1988-1989, il ne nous restait que peu de temps pour parler de la réunion de la Commission. C'est la raison pour laquelle nous n'avons signalé qu'une seule décision:

= En décidant, aujourd'hui, d'envoyer à la RFA un avis motivé au sujet de la réglementation "anti-smog" appliquée par certains Länder, la Commission avance d'une étape dans la procédure d'infraction qu'elle avait ouverte cet été. En effet, la réglementation en cause prévoit une exception à l'interdiction de circuler en cas de smog pour les seules voitures équipées selon les normes américaines. La Commission regarde cette réglementation comme discriminatoire à l'égard des voitures qui respectent les normes communautaires de la voiture "propre" (IP-624).

DIS:

----

La décision d'émettre l'avis motivé est naturellement à voir en rapport avec le prochain Conseil des ministres de l'environnement et le débat difficile sur les normes d'émission des petites voitures où il s'agit de reconstituer une majorité qualifiée (qui existait à la fin du mois de juin mais qui a disparu à la suite de la décision française de début juillet de ne pas soutenir cette position).

Amitiés,

  
Claus-Dieter EHLERMANN

Matériel diffusé:

---

IP-635 Projet de développement en Egypte  
IP-636 La Commission aide les victimes du tremblement de terre en Grèce  
P -118 Préparer l'échéance de 1992 -  
Rapport économique annuel 1988-1989